



Texte original: Italien  
Traduction non révisée

## 1ère Congrégation générale 2 octobre 2024

### PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES 10 GROUPES DE TRAVAIL ÉTABLIS PAR LE PAPE FRANÇOIS

#### Groupe 4

#### De la révision de la *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis* dans une perspective synodale missionnaire (RdS 11)

##### Méthodologie et cheminement

Le Groupe se réunit tous les quinze jours et s'inspire de la méthode de la Conversation dans l'Esprit afin de valoriser la contribution de chacun des membres du Groupe. Les points de référence pour la réflexion sont la *Ratio fundamentalis* et d'autres documents sur la formation des ministres ordonnés, le *Rapport de synthèse* de l'Assemblée synodale d'octobre 2023 et l'*Instrumentum laboris* de la deuxième session.

Jusqu'à présent, la recherche et la discussion ont été guidées par les trois questions indiquées dans le *plan de travail*, qui demande au groupe de procéder « à un examen de la formation au ministère ordonné et à une révision de la *Ratio fundamentalis* dans la perspective de l'Église synodale missionnaire » :

- Quels sont les aspects, les critères, les dispositions de l'actuelle *Ratio Fundamentalis* qui correspondent au visage de l'Église synodale missionnaire, et quels sont ceux qui ont le plus besoin d'être repensés ?
- Quels sont les choix à faire pour mieux articuler les parcours de formation au ministère ordonné avec ceux proposés aux autres figures ministérielles (ministères institués et 'de facto') ?
- Quels changements pourraient être envisagés afin de reconnaître, de manière adéquate dans les différents contextes, les compétences des Conférences épiscopales ?

##### Considérations et orientations qui ont émergé jusqu'à présent

Il a été noté que l'actuelle *Ratio Fundamentalis* ne date que de 2016 et qu'elle a apporté – également en raison de l'implication personnelle du Pape François – de nouveaux accents importants en phase avec une Église synodale et missionnaire, y compris l'insistance sur le l'être disciple comme note fondamentale de la formation initiale et permanente, et comme condition préalable indispensable à la configuration au Christ Pasteur et Serviteur ; la dimension essentiellement communautaire de la formation ; la nécessité d'une formation intégrale qui accorde la place nécessaire à la dimension humaine et affective, ainsi qu'aux dimensions spirituelle, intellectuelle et pastorale ; une plus grande attention au discernement de la vocation.

Comme il s'agit d'un document assez récent, la *Ratio* actuelle est encore en cours d'application. Entre autres, à partir d'elle, des *Ratio Nationales* sont en cours de préparation dans le monde entier, dont une partie a déjà été confirmée par le Dicastère pour le Clergé, tandis que d'autres sont dans la dernière ligne droite, et d'autres encore en cours d'élaboration.

Il ne semble donc pas opportun de penser en ce moment à une refonte de la *Ratio*, comme l'a souligné le Pape François dans son discours à l'Assemblée plénière du Dicastère pour le Clergé le 6 juin 2024 : « La *Ratio Fundamentalis* a été faite : il n'est pas nécessaire d'en faire une autre. Continuons avec celle-ci ».

D'autre part, le *rapport de synthèse* de la première session du Synode et l'*Instrumentum laboris* de la deuxième session rassemblent et présentent une série d'instances liées au cheminement d'une Église synodale et missionnaire, dans les temps changeants actuels, qui ne peuvent être ignorés, y compris l'opportunité d'approfondir l'identité relationnelle du ministère ordonné, en dialogue avec d'autres ministères, définissant celui-ci « dans et par » le peuple de Dieu ; le besoin d'une formation plus immergée dans l'expérience du peuple de Dieu avec ses différents charismes et ministères et au contact des pauvres ; des moments de formation partagés entre laïcs, personnes consacrées, ministres ordonnés et séminaristes qui favorisent la connaissance mutuelle et la collaboration ; une plus grande participation de toutes les composantes du Peuple de Dieu à la formation des ministres ordonnés, avec une attention particulière à la contribution des femmes et des familles ; l'apprentissage de compétences indispensables pour une Église synodale, telles que l'écoute, le dialogue, la coresponsabilité et le discernement communautaire ; l'urgence de répondre au mandat missionnaire de Jésus.

Tout cela pourrait nous amener à réfléchir à la possibilité de rédiger un Préambule à la *Ratio Fundamentalis* qui, d'une part, définisse clairement l'identité relationnelle des ministres ordonnés dans une Église synodale et missionnaire et, d'autre part, indique les principes et les critères pour la mise en œuvre de la *Ratio Fundamentalis* et des *Ratio Nationales* en accord avec ce cadre ecclésiologique et missiologique.

### **Quelques cas et tensions créatives**

Parmi les éléments recueillis jusqu'à présent, nous signalons quelques cas et tensions créatives à garder à l'esprit :

- Éviter de concevoir le module du séminaire comme une expérience prolongée loin du peuple de Dieu, en envisageant également d'autres modules de formation, la participation des laïcs à la planification de la formation et l'inclusion d'expériences novatrices et missionnaires, non pas alternatives mais complémentaires au processus de formation du séminaire.
- Assurer le temps et l'espace nécessaires (« se séparer ») pour approfondir et vérifier l'appel au ministère ordonné et le charisme du célibat dans une vie spirituelle intense marquée par des rythmes maintenus et guidés. En même temps, assurer une large exposition à la vie ordinaire et à celle des communautés chrétiennes pendant toute la période, afin de favoriser une solide maturation intégrale.
- Encourager une formation plus partagée des ministres ordonnés avec d'autres ministères, vocations et charismes, afin que les candidats apprennent à s'engager dans des processus communs, sans perdre, dans la relation et le dialogue avec les religieux et religieuses, les laïcs mûrs et bien formés, l'identité spécifique du ministère ordonné, ni la nature séculière de la vocation et des ministères laïcs ; de sorte que chacun s'insère dans les dynamiques et les structures de formation pour son propre profil ministériel. Veiller ainsi à ce que le lecteur et l'acolyte, sur le chemin du ministère ordonné, ne soient pas réduits à des étapes formelles, requises par le droit canonique, mais qu'ils explicitent leur signification évangélique et missionnaire.
- Veiller, à travers les différentes étapes, à ce que tous les aspects de la formation soient calibrés en fonction de la singularité de chaque candidat, sans perdre de vue que l'essentiel est le discernement d'un appel qui vient de Dieu et que la vie du ministre ordonné se nourrit radicalement de son amitié toujours plus grande avec Jésus. Accompagner personnellement chaque candidat dans son écoute intérieure de ce qui

est en lui, et favoriser en même temps, d'une part, une réelle fraternité entre les ministres ordonnés, qui fait souvent encore défaut, et, d'autre part, une relation vivante avec les laïcs, hommes et femmes, qui aide à maintenir une relation avec les « choses de la vie » (amitié, soin personnel, santé, contact avec la nature, conscience civique, etc.), comme conditions indispensables au développement d'une personnalité mature, essentielle à l'équilibre affectif, à la maîtrise de soi, à une sexualité intégrée et à la prévention du fléau des abus.

- Tenir compte de la grande diversité des contextes ecclésiaux et culturels, en laissant aux Conférences épiscopales une grande liberté pour la mise en pratique de la législation, comme le prévoit déjà la *Ratio Fundamentalis* (n° 7-8). Il sera nécessaire d'accélérer la rédaction de la *Ratio nationalis* là où elle n'est pas encore achevée, d'établir ses modalités d'application là où elle n'a pas encore été réalisée, et de vérifier ses critères et ses conditions là où elle est déjà entrée en vigueur.
- Pour une mise en oeuvre fructueuse de la *Ratio nationalis*, il convient d'associer à sa préparation les diverses composantes du Peuple de Dieu et en particulier les conseils pastoraux diocésains ; d'identifier et d'assurer des critères d'application suffisamment clairs et concrets (par exemple en ce qui concerne le nombre et la composition des communautés de formation jugées suffisantes) ; de prendre en considération les diversités régionales à l'intérieur d'une nation ; de réaliser tout cela dans une interaction synodale entre l'Eglise locale et l'Eglise universelle.

### **Perspectives pour la suite du travail**

Nous avons l'intention de poursuivre notre étude à la lumière de ce qui ressortira de la deuxième session de l'Assemblée synodale et des prises de position ultérieures du pape François.

Dans l'esprit du Synode, nous avons l'intention de consulter des personnes et des institutions qui se distinguent par leur expérience dans ce domaine, et éventuellement les formateurs et les séminaristes eux-mêmes.

Nous attachons une importance particulière à la recherche de bonnes pratiques déjà en place qui répondent aux exigences exprimées par le chemin synodal pour la formation des ministres ordonnés dans le présent et l'avenir.

Compte tenu de l'importance du sujet, il faudra prévoir – comme le suggère l'*Esquisse des travaux* – une évaluation et un approfondissement du thème au niveau interdicastériel qui, outre le Dicastère pour le Clergé et le Secrétariat général du Synode, mieux représentés dans le Groupe d'étude, impliquera les Dicastères pour l'Évangélisation, pour les Églises orientales, pour les Laïcs, la Famille et la Vie, pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, pour la Culture et pour l'Éducation. Au cours de ses prochaines réunions, le groupe établira les étapes et le calendrier de tout ceci et identifiera les personnes et les institutions à consulter.